

Marché de Noël
Samedi 13 et Dimanche 14 Décembre 2025
Salle Sirocco (Beauvoir sur mer)

Inscription :

Association Ana-Lybellecourbes
Maison de quartier des Dervallière
5 Rue Auguste Renoir
44100 Nantes

Tel. 07.88.14.93.17
@: tresorerie.analybellecourbes@gmail.com

Nom, prénom :

Adresse complète :
Adresse

Code Postal :
Commune :

Téléphone :

Mail :

Carte d'identité N° :
Délivrée le
Par préfet de

Nom de la société :
N°SIRET/SIREN :

Nombre d'emplacement(s) souhaité(s) : ☐ intérieur (table de 1,80cmX0,70cm) ☐ extérieur

-Pour les deux jours : X 50 € = €

-Pour un jour : X 30 € =€
présence le :

Objets proposés à la vente :

Je soussigné (e), demande l'autorisation d'exercer
l'activité d'exposant pour

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer. Je joins à mon inscription la photocopie recto-verso de ma carte d'identité, de mon extrait Kbis et une attestation de responsabilité civile. Je déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Fait à , le

Signature,

Marché de Noël
Samedi 13 et Dimanche 14 Décembre 2025
Salle Sirocco (Beauvoir sur mer)

Règlement

Article 1 : L'association Ana-Lybellecourbes représentée par Mme Gérard Laëtitia, la trésorière et Mme Moura Nadège, adhérente, est organisatrice du marché de Noël se tenant place à la salle Sirocco le samedi 13 et le dimanche 14 Décembre 2025. Les horaires d'ouverture et l'heure d'arriver pour installation vous seront communiqués plus tard.

Article 2 : Les emplacements sont attribués après étude des candidatures déposées avant le 14 novembre 2025 et sous réserve du nombre de place disponible. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

Article 3 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements.

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les places non occupées après l'ouverture des portes au public ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 1 semaine avant le début du marché de Noël.

Article 7 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 8 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Inscription et règlement à retourner compléter et signer de préférence par mail ou par courrier à : Mme Gérard Laëtitia 6 rue des Vignes 85230 Bouin. Inscription aussi possible via helloasso <https://www.helloasso.com/associations/ana-lybellecourbes/evenements/inscription-marche-noel-2025>